



AMICALE LAÏQUE CESAIRE LEVILLAIN

Activités Artistiques, Culturelles et Sportives

Ville de Grand Quevilly

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration **A l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle**

Chers Adhérents,

Conformément à la loi et aux Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Association durant l'exercice clos le 30 juin 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

Activité de l'Association

Après deux années perturbées par la crise sanitaire du COVID, Toutes les sections de l'ALCL ont pu reprendre une activité normale sur une saison complète.

Les comptes ont été arrêtés dans une perspective de continuité de l'exploitation.

Une baisse significative de la trésorerie a été constatée sur l'exercice. Voici une liste non exhaustive des événements ayant pu avoir un impact sur cette trésorerie :

- Charges d'exploitation plus importantes dues à la reprise post-Covid
- Pro A Dames, accès à la finale de la Coupe Européenne de Tennis de Table cela a engendré des frais de déplacement exceptionnels importants non provisionnés.
- Suppression de la subvention municipale Sportifs Haut Niveau pour la PRO Dames
- Achats alimentaires et de boissons de montants importants sans recettes notables en contrepartie (ex : Rugby, rencontres de championnat et Gala 50 ans du club).
- Gratuité abusive de licences à la section Rugby.

Des efforts sont à fournir notamment sur ces points pour retrouver l'équilibre financier.

Sans la reprise de la provision, le résultat comptable serait de – 32 718,71 €.

Évolution prévisible et perspective d'avenir :

Notre association enregistre dans ses comptes au 30/06/2022 un excédent de 27.281,29 €, ce qui ramène le montant des fonds propres à -51 091,36 € (-78.372,65 € au 30/06/2021).

La situation de trésorerie passe d'un solde net de 153.171,59 € au 30 juin 2021 à 73.183,27 € au 30 juin 2022.

L'association a fait l'objet d'une notification de rappel de cotisations par les URSSAF en mai 2018 d'un montant total de 60.685 € (hors pénalités de retard), portant essentiellement sur l'absence de déclaration et versement de cotisations sociales sur les indemnités versées aux sportifs non-résidents en France sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016. Cette notification a été confirmée en novembre 2018 pour un montant de 66.934 €, pénalités comprises.

L'association a déposé en janvier 2019 un recours à la Commission de Recours Amiable qui a notifié son rejet en mars 2019. L'association a saisi en avril 2019 le Pôle Social du Tribunal de Grande Instance.

Le jugement rendu par le tribunal judiciaire de Rouen fin octobre 2020 déboute l'association de son recours.

L'association ayant décidé de ne pas faire appel de la décision, la dette correspondante est exigible et est donc constatée dans les comptes arrêtés au 30 juin 2020.

Nous avons missionné notre conseil pour la négociation avec l'URSSAF d'un étalement de cette dette d'un montant total de 66 934 € sur une période d'environ 3 ans.

La situation financière de l'ALCL étant en nette amélioration, nous avons choisi de régler un montant plus important au départ de façon à alléger les mensualités suivantes.

La somme de 28 247,00 € a été réglée le 25/04/2021.

Le solde de la dette est étalé de mai 2021 à novembre 2023 à raison de 1.000,00 € mensuels ; les pénalités seront à négocier au terme de l'étalement.

Nous avons remboursé par anticipation le 21 juin 2022 la somme de 15 778.00 € correspondant au montant du redressement. Le montant du redressement hors pénalités a été intégralement remboursé à la date du 21 juin 2022. Nous avons missionné notre conseil pour négocier le montant des intérêts et pénalités.

Une provision de 110.000,00 € pour risques concernant une éventuelle rectification par l'URSSAF sur la période postérieure à 2017 a également été constituée sur l'exercice 2019/2020.

L'année 2017 étant prescrite, nous avons pu réintégrer 60.000,00 € dans nos comptes pour la saison 2021-2022.

Résultats - Affectation

Situation et évolution de l'activité de l'Association au cours de l'exercice :

Pour une comparaison logique, il convient de prendre le montant des produits sans la réintégration de la provision pour risque soit 668.790,00 € pour 2021/2022

Toutefois, la saison 2020/2021 correspondant à une période COVID, il est difficile de comparer les deux saisons.

-	Augmentation des produits	+ 39.18 %
-	Augmentation des charges	+ 87,69 %

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif

PRODUITS

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, **le montant total des produits** s'élève à 728.790,00 € (incluant la réintégration de la provision pour risques) contre 480.525,55 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 39,18 %.

Concernant le poste « sponsors », nous avons obtenu 25.292,50 € pour 5.963,46 € l'an passé, ce qui représente une hausse de 324,12 %.

Le montant des cotisations passe de 95.445,66 à 211.896,40 € soit une hausse de 122 %.

Le montant des **subventions versées par la Ville** s'élève à 192.356,62 € pour l'exercice clos au 30 juin 2022.

CHARGES

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, **le montant total des charges** s'élève à 701.508,71 € contre 373.767,41 €

Le poste **Salaires et Personnel extérieur à l'entreprise** (éducateurs et auto-entrepreneurs) passant de 173.509,88 € à 242.77,49 €.

Les postes de déplacements passent de 15.534,47 € à 66.882,75 €.

Le **résultat net** pour l'exercice est de + 27.281,29 € contre + 106.758,14 € pour l'exercice précédent.

Au 30 juin 2022, le **solde net de trésorerie** s'élève à + 73.183,27 € (+ 153.171,59 € au 30 juin 2021).

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un excédent de + 27.281,29 € (voir détail en annexe)

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Report à nouveau	- 117.361,07 €
Excédent de l'exercice	+ 27.281,29 €

Soit un report à nouveau de - 90.079,78 €

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du Commerce :

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code du Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Administration et Contrôle de l'Association :

Nous vous précisons que le mandat de Romain BLONDEL, Virginie BOURDEL, Mélanie DE OLIVEIRA, Aurélie DESANGLOIS, Antoine FAUCHERE, Bruno HUCHER, Nicolas LELEU, Patrick LESCURE, Marjorie MOREAU et Laurent RAGEL arrivent à expiration.

Votre Conseil d'Administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote

Document établi à l'issue du Conseil d'Administration du 29 novembre 2022